

Les devoirs constituent un lien entre l'école et la maison, et en tant que tels, ils représentent un chance de développer une relation pratique entre les parents et les enseignants. Chaque école se doit d'avoir un règlement en ce qui concerne les devoirs. Celui-ci doit être développé conjointement avec les parents et les enfants. Le règlement doit fournir des explications claires sur les buts et les attentes concernant les devoirs à toute la communauté scolaire.

## Pourquoi est-ce que mon enfant a des devoirs?

Votre enfant a des devoirs afin de :

- 1. Pratiquer et renforcer ce qui a été couvert en classe
- 2. Evaluer ce que votre enfant a compris ou ses compétences
- 3. Donner la chance à votre enfant de travailler seul et de développer son autonomie
- 4. Donner l'opportunité à votre enfant d'utiliser des ressources extrascolaires (les parents, la bibliothèque, son propre cadre, les média, l'internet)
- 5. Vous donner les moyens en tant que parent d'observer le type de travail que votre enfant effectue à l'école. Cela vous fournit également l'opportunité d'évaluer les progrès de votre enfant
- 6. Vous impliquer dans l'éducation de votre enfant de façon active et donc de vous impliquer dans son apprentissage.

### Les devoirs doivent :

- 1. Etre adaptés aux capacités des élèves, votre enfant doit pouvoir faire ses devoirs sous un délai raisonnable
- 2. Avoir un but
- 3. Etre expliqués correctement aux enfants à l'avance
- 4. Etre corrigés par l'enseignant
- 5. Etre surveillés, vérifiés, signés par les parents
- 6. Suivre les lignes directives du règlement scolaire de l'école.

# Combien de devoirs mon enfant aura-t-il à faire?

La quantité de devoirs de chaque année et le temps à leur être imparti sont des points importants du règlement scolaire concernant les devoirs. En tant que parent, il est de votre devoir de vous renseigner sur ces points du règlement afin que vous puissiez gérer le temps de votre enfant pour ses devoirs.

De manière générale, voici quelques lignes directives concernant les devoirs :

Petite/ grande maternelle : Il n'y pas de devoirs formels mais peut-être que l'on

demandera à votre enfant de dessiner, de lire, d'associer des formes et des images ou d'écouter des histoires que

vous aurez à lui lire

 1e/ 2e année :
 20 à 30 minutes

 3e/ 4e année :
 30 à 40 minutes

 5e/ 6e année :
 40 à 60 minutes

Généralement, les élèves n'ont pas de devoirs à faire le week-end.

Il faut cependant souligner que les délais donnés ci-dessus ne sont que des délais indicatifs et que dans la pratique, le temps pris dépendra de chaque élève.

# Comment est-ce que les parents peuvent apporter leur aide ?

Vous devez réserver un créneau horaire quotidien pour les devoirs sans oublier vos circonstances familiales et les temps de loisir.

En tant que parent, vous avez un rôle crucial à jouer en :

- Encourageant votre enfant dans son travail
- Observant son travail
- Vous assurant que votre enfant travaille dans un cadre calme. Lors du créneau horaire réservé aux devoirs, la télévision et toute autre distraction devront être exclues.
- Vous assurant que votre enfant a tout le matériel nécessaire, c'est-à-dire stylos, crayons de papier, gomme, taille-crayon, etc.
- Vous tenant près de votre enfant au cas où il ait une question ; mais ne vous imposez pas
- Reconnaissant et respectant ses efforts, son honnêteté et son enthousiasme.
   Grâce à cela, votre enfant effectuera des progrès et se développera à son propre rythme, dans un cadre détendu et sûr
- Ayant un comportement régulier : discutez, surveillez, vérifiez et signez les devoirs de votre enfant chaque soir.

Votre enfant fera des erreurs. Encouragez-le à trouver et corriger ses propres erreurs. Les enfants doivent savoir accepter le fait que faire des erreurs fait partie du processus d'apprentissage. Il est important qu'ils puissent revenir sur leurs pas et essayer une approche ou une méthode différente.

## Que dois-je faire si mon enfant a un problème avec ses devoirs?

Si vous constatez que votre enfant a un problème avec ses devoirs, que ce soit une difficulté avec un aspect particulier des devoirs, ou qu'il ne puisse pas les finir dans le temps imparti, ou tout autre problème, alertez son enseignant dès que possible. Si votre enfant a un cahier de texte, écrivez un message à son enseignant dedans, sinon prenez rendez-vous avec celui-ci.

Si votre situation familiale venait à changer, comme par la naissance d'un nouvel enfant, la maladie d'un parent ou toute autre raison, veuillez en informer l'enseignant de votre enfant. Ceci aidera à la fois votre enfant et son enseignant.



National Parents Council Primary, 12 Marlborough Court, Dublin 1

Tél : 01 887 4034 Télécopie : 01 887 4489 Mél : <u>info@npc.ie</u> Site internet : <u>www.npc.ie</u>

Informations/Assistance: 01 887 4477 Mél: helpline@npc.ie